

# La Maison Picson - Rentrée 2023-2024

## Règlement de l'accueil parascolaire du MATIN

**Lieu :** La Maison Picson  
Route de Prélaz, 6  
1807 Blonay

**Téléphone :** 021 564 03 80                      079 400.97.91

**Courriel :** [maisonpicson@bstl.ch](mailto:maisonpicson@bstl.ch)

- **Accueil du matin entre 7h00 et 8h20 :**

L'accueil débute le **lundi 21 août 2023** et se termine le **vendredi 28 juin 2024**.

Il a lieu tous les jours suivant le calendrier scolaire, y compris lors des journées pédagogiques planifiées par le groupement scolaire.

- **Élèves concernés :**

Tous les élèves de la 3P à 8P du groupement scolaire Blonay-St-Légier, habitant le territoire communal de Blonay.

- **Services assurés :**

Accueil, service et surveillance du temps de petit déjeuner.

Accompagnement et animation avec les enfants dans les pièces du rez-de-chaussée de la maison.

- Petit déjeuner varié et équilibré.
- Le petit déjeuner est servi entre 7h et 7h45 au plus tard.
- Possibilité de réviser indépendamment les devoirs.
- Salles de jeux et de lecture à disposition.
- A partir de 8h, et en fonction des conditions météorologique, la cour intérieure est accessible.
- Les enfants ont la possibilité d'amener une paire de pantoufles et une brosse à dents.
- Dès 8h20 les enfants se préparent pour se rendre seuls à l'école.

*L'accueil parascolaire du matin à la Maison Picson propose, dans la mesure du possible, un accueil d'urgence ou de dépannage. Vous devez adresser votre demande auprès des responsables de la structure à l'avance (courriel ou téléphone).*

- **Nous vous demandons**

- De prendre connaissance avec votre enfant du présent règlement ainsi que de la charte de fréquentation de la Maison Picson.
- Merci de signer conjointement avec votre enfant le coupon réponse et nous le retourner.
- Merci, lors de l'accompagnement à la maison, de laisser vos enfants entrer seuls dans la structure :
  - ✓ Ces derniers prendront soin de déposer par eux-mêmes leurs vestes, chaussures et cartables aux endroits prévus avec l'aide de la personne qui les accueille. Cela les aide à se souvenir de ce qu'ils ont à reprendre au moment du départ.

- Nous vous demandons de nous prévenir des absences de votre enfant au plus tard la veille du jour d'accueil. Vous pouvez le notifier soit par courriel, soit par téléphone pendant les horaires d'ouvertures de la structure.

- **Tarif et facturation**

Selon le contrat établi avec le Réseau Enfants Blonay Saint-Légier (REBSL).

Courriel : [info@rebsl.ch](mailto:info@rebsl.ch) Téléphone : 021 564 03 70

Pour toute modification de votre contrat d'accueil, nous vous demandons de le faire exclusivement de manière écrite via courriel auprès du REBSL.